

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du département d'Anatomie de la Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé 2023-2024 sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du département et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 4 décembre 2023



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

07 DEC. 2023

COMPENSATION DON DU CORPS 2023-2024 :

Le Département d'Anatomie, comme le lui autorise l'article 1261-24 du décret n°2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don du corps à des fins d'enseignement médical et de recherche, souhaite établir les compensations aux frais de conservation, de cercueil, de transports de corps, de crémation ou de restitution inhérent au don.

Chaque projet d'intervention sera soumis au comité d'éthique pour autorisation, et devra strictement correspondre au projet initial présenté.

Type de formation	Tarif de compensation pour la 1^{ère} intervention sur un sujet anatomique (en € HT)	Tarif de compensation à partir de la 2^{ème} intervention (et par intervention) sur le <u>même sujet anatomique, le même jour</u> (en € HT)
Formation Initiale	0	0
Formation Continue Diplômante - DU/DIU	450	300
Formation Continue Non Diplômante	650	500